



DECISION DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DES USAGERS (C.D.U.)

Le Directeur du Centre hospitalier de Saumur,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles R1112-81 à R1112-85,
Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
Vu le décret no 2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé,
Vu la décision constitutive de la C.D.U en date du 15 décembre 2016,

Considérant la nécessité de procéder à son actualisation

DECIDE

Article 1 : La Commission est composée comme suit :

1° Président :

- M. Michel RENAUD, représentant titulaire UDAF

1° Vice-Présidente :

- Mme le Docteur Martine COTTIER-JOUET, Médiateur médical titulaire et Chef du Pôle de Psychiatrie

3° Le Directeur du Centre hospitalier ou la personne qu'il désigne à cet effet

- M. Jean-Paul QUILLET

2° Médiateurs médicaux et non médicaux désignés par le représentant légal de l'établissement :

- Dr Martine COTTIER-JOUET, titulaire, Médecin, Chef du Pôle de Psychiatrie
- Mme Céline LE MAGUER, titulaire, Adjoint administratif Hospitalier, Direction des Affaires générales et de la Patientèle
- Mme Sylvie PRISSET, suppléante, Cadre supérieur de santé, pôle gériatrique

3° Représentants des usagers désignés par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé :

- M. Michel RENAUD, titulaire, représentant UDAF
- Mme Michèle DURIEZ, titulaire, représentante U.N.A.F.A.M.
- M. Michel BARRE, suppléant, représentant Addictions, Alcool, Vie Libre
- M. Dominique LEROY, suppléant, représentant V.M.E.H

Article 2 : La Commission comporte, en outre, les membres suivants :

1° Président ou représentant de la Commission Médicale d'Etablissement désigné par le Président de cette même instance :

- Dr Bernadette MEIGNAN, représentante de la Commission médicale d'établissement

2° Représentants de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques :

- Mme Paula CUSTODIO, titulaire, IDE, CMP-CATTP Adultes
- Mme Stéphanie ADAM, suppléante, Cadre de Santé en Pédopsychiatrie

3° Représentants du personnel choisis par et parmi les membres du Comité Technique d'Etablissement :

- Mme Sonia LANGE-BOUJILA, titulaire
- M. Dominique LAMOTTE, suppléant

4° Représentants du Conseil de Surveillance choisis par et parmi les représentants des collectivités locales et les personnalités qualifiées :

- Mme Béatrice BERTRAND, titulaire, représentante des personnalités qualifiées
- M. Jacky GOULET, suppléant, représentant des collectivités territoriales

Article 3 : Assistent, également, aux séances de la commission avec voix consultative le :

1° Responsable de la politique de la qualité ou la personne qu'il désigne à cet effet.

- Mme Nathalie ROUSSEAU, ingénieur Qualité-Gestion des risques.

2° Responsable de la politique de la Patientèle

- M. Jean-Paul QUILLET, directeur par intérim

Fait à Saumur, le 26 mars 2018

Le Directeur

Jean-Paul QUILLET

